



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 26 avril 2023

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : très vif mécontentement – N°3

Déplacements & Stationnement – Fiche N°93

A l'attention de :

- monsieur Pierre OLIVER, maire du 2e arrondissement
- monsieur Jean-Stéphane CHAILLET, premier adjoint mairie 2e arrondissement
- monsieur François ROYER, adjoint mairie 2e arrondissement

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

Mon Association ne saura jamais QUI a décidé de supprimer la borne électronique escamotable située rue de la Poulallerie / rue de la République.

Mon Association ne saura jamais POURQUOI cette borne électronique escamotable a été supprimée alors qu'elle fonctionnait mieux que celle qui est située juste à côté dans la rue Germain.

En revanche, mon Association a deux certitudes.

1. Lors du CICA qui s'est déroulé en Mairie du 2e Adt le mercredi 04 décembre 2019, j'ai demandé à monsieur le maire Denis BROLIQUIER et à son adjoint monsieur Grégory SANSOZ la raison pour laquelle cette borne avait été supprimée.

Leur réponse publique a été stupéfiante mais elle est révélatrice de la manière dont sont traitées les Mairies d'arrondissement : ils m'ont certifié tous les deux – et je n'ai absolument pas douté de leur sincérité – qu'ils n'avaient même pas été mis au courant de la suppression de cette borne.

2. Le remplacement de cette borne électronique par des mobiliers amovibles Wilmotte est une véritable catastrophe. Pire : un gaspillage scandaleux de l'argent public. D'où une vraie colère.

En effet, les deux barrières amovibles Wilmotte installées pour remplacer cette borne ont disparu depuis longtemps. Deux barrières ont été réinstallées et une a aussi disparu : → photos page 3.

Vous avez d'ailleurs vous-mêmes pu constater cette situation lors de notre visite de terrain du mardi 13 septembre 2022.

Le résultat de cette situation d'échec est que cela a augmenté le nombre de rues transversales – déjà trop nombreuses – ouvertes à la circulation de voitures et de véhicules de livraison dans la partie nord de la rue de la République.

Bien sûr, depuis notre visite, un élément majeur est intervenu : l'adoption par la Ville de Lyon de la transformation en aire piétonne de toute la partie nord de la rue de la République (avec évidemment pour mon Association la nécessité absolue de border au croisement avec les rues transversales).

Néanmoins, **je compte sur vous pour soutenir la réinstallation de cette borne électronique** rue de la Poulallerie puisque vous êtes des partisans des bornes électroniques. En effet, lors de notre premier entretien en Mairie du 2e Adt le 06 octobre 2020, vous m'avez dit vouloir soumettre au Maire de Lyon un projet d'installation de très nombreuses bornes électroniques en Presqu'île pour en finir avec les rodéos urbains. Aussi, vous n'avez émis aucune objection à ma demande durant la visite de terrain.

Pour conclure cette fiche, troisième des 4 fiches liées à notre visite de terrain du 13-09-2022, j'espère vraiment que mon Association recevra une réponse positive.

Je vous adresse, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon et conseiller d'arrondissement 2e Adt
- M. Fabien BAGNON / Vice-président métropolitain
- M. Xavier VAGOGNE / Responsable VTPCS – Le Grand Lyon
- Le Progrès Quartiers

Photo du haut : barrière amovible Wilmotte totalement démontée, puis qui a disparu.
Photo du bas : nouvelle barrière installée, disparue aussi.

